

ORDRE DES AVOCATS
À LA
COUR DE PARIS

Le Bâtonnier

Monsieur Nguyen Tan Dung
Premier ministre de la République
Socialiste du Vietnam
16 Le Hong Phong
Quan Ba Dinh – Hanoi
VIETNAM

Département des
Relations Internationales
Téléphone : 01 44 32 49 43
Télécopie : 01 44 32 49 27
asouleliac@avocatparis.org

Paris, le 14 mars 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Je tenais à vous faire part de l'immense déception avec laquelle j'ai accueilli la décision de la Cour d'Appel de Hanoi, le 18 février dernier, confirmant la peine d'emprisonnement de trente mois prononcée à l'encontre de notre confrère M. Le Quoc Quan.

Dans son avis du 30 août 2013, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a fait valoir que l'accusation de fraude fiscale et la détention de M. Quan constituaient des mesures d'intimidation.

L'objectif étant apparemment de porter atteinte à son droit à la liberté d'expression pour ses propos tenus sur son blog plaidant en faveur de l'instauration d'un multipartisme au Vietnam.

Le droit à la liberté d'expression est un droit garanti par l'article 19 du pacte international relatif aux droits civils et politiques et qui a été ratifié par le Vietnam le 24 septembre 1982.

Le Comité a également appelé à sa libération immédiate.

Je ne souhaite bien évidemment pas m'immiscer dans les affaires judiciaires de votre pays en revanche, je tiens à vous faire part de mon indignation face à cette décision de maintien en détention.

Ayant pris acte de cette situation je vous demande néanmoins de vous assurer que les conditions de vie en prison de M. Le Quoc Quan soient les plus humainement acceptables.

Ainsi, je souhaite vivement que durant tout le temps de sa détention, il ait accès à des cahiers, stylos, livres de droit, Bible, et qu'il puisse également avoir la visite d'un prêtre, conformément à ce qu'il demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Pierre-Oliver SUR